

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 3 septembre 2025 à 19 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Mesdames les conseillères Jade Charest, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Denis Parent et Benoit Duval.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025**
- 5- **Correspondance**
- 5.1- **Soutien au projet « Du théâtre par et pour les aînés »**
- 6- **Approbation des comptes payés et payables au 3 septembre 2025**
- 7- **Dépôt des rapports internes**
- 8- **Dauphin multi services-paiement de facture**
- 9- **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet redressement-sécurisation-Réfection de la chaussée du chemin Saint-Jacques**
- 10- **Entente intermunicipale- Réfection de la chaussée du chemin St-Jacques**
- 11- **Varia**
- 12- **Période de question (devancée à l'adoption de l'ordre du jour)**
- 13- **Levée de l'assemblée**

1-OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19:00 heures.

2-MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire Roland Charest fait mention de l'ajout sur le champ de deux points à l'ordre du jour soit :

- 5.1- Soutien au projet « Du théâtre par et pour les aînés »;

10- Entente intermunicipale- travaux de réfection chemin St-Jacques.

Également la période de question est devancée après l'adoption de l'ordre du jour afin de permettre aux citoyens présents de formuler leurs questions en début de la séance.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2025-09-127

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTION DEVANCÉE À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Tommy J Dupuis fait constatation de la vitesse excessive des autos et camions qui circulent sur le chemin Village St-Pierre Nord et surtout que la zone du 30 km/heure n'est pas respectée.

Il propose l'installation de dos d'âne sur le chemin afin de provoquer un ralentissement dans cette zone.

Monsieur le Maire Roland Charest explique que les dos d'âne ne serait pas une bonne solution et que cette option avait déjà été analysé et écarté dans le passé. Il propose qu'une demande de requête collective peut être fait par les citoyens et que celle-ci sera remise à la Sûreté du Québec.

Monsieur Thiffault demande un suivi concernant le dossier de modification du règlement de zonage.

Monsieur le Maire Roland Charest confirme que le processus administratif est actuellement débuté.

La période de question étant terminée, la séance se poursuit.

4-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu les procès-verbaux, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-128

Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

5.1 SOUTIEN AU PROJET “ DU THÉÂTRE PAR ET POUR LES AÎNÉS ”

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
Organisme porteur : Aux bonheurs des aînés Lanaudière

CONSIDÉRANT que l’expertise reconnue de l’organisme promoteur auprès des aînés de notre communauté;

CONSIDÉRANT que son territoire d’intervention couvre la Municipalité de Village Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que des aînés résidents de notre municipalité sont membres d’Aux bonheurs des aînés et ont fait la demande de mettre en place un club d’impro et de monter une pièce de théâtre;

CONSIDÉRANT qu’Aux bonheurs des aînés offre, sous réserve du financement, de développer ces activités dans notre communauté;

CONSIDÉRANT que la Politique et le plan d’action MADA adopté par notre Municipalité dans laquelle nous souhaitons soutenir les aînés dans un vieillissement actif et à domicile, offrir des services de soutien à domicile adaptés aux besoins des aînés et les faire connaître aux personnes aînées de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que La Municipalité encourage fortement le gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA) à financer le projet d’Aux bonheurs des aînés dont nos citoyens/citoyennes aînés bénéficieront, en plus d’en être les principaux bénévoles.

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-129

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que La Municipalité s’engage à faciliter le recrutement et l’information sur le vieillissement en santé aux aînés par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, babillard électronique, etc.)

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6-APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES AU 3 SEPTEMBRE 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de \$ qui se détaillent comme suit;

| | |
|--|---------------------|
| Fournisseurs | \$ 40 914.93 |
| Salaires et avantages sociaux du 14 aout au 3 septembre 2025 | <u>\$ 12 599.69</u> |
| | \$ 53 514.62 |

2025-09-130

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 53 514.62 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7-DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de l'état des finances.

Le conseil municipal prend acte de ce dépôt dont la copie est déposée aux archives de la Municipalité.

8-DAUPHIN MULTI-SERVICES-PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT que des travaux de remplissage d'asphalte froide sont nécessaire sur les chemins du territoire de la Municipalité Village St-Pierre;

CONSIDÉRANT qu'une facture numéro #2066 a été reçue de Dauphin multi services au montant de 1855.00\$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2025-09-131

Il est proposé Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil autorise le paiement à Dauphin Multi services au montant de 1855.00\$ avant les taxes applicables pour les dits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET REDRESSEMENT-
SÉCURISATION-RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DU CHEMIN SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Village St-Pierre choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la Municipalité de Saint-Paul, M. Samuel Pagé Adam, directeur des travaux publics représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-132

Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil de la Municipalité Village St-Pierre autorise la Municipalité de Saint-Paul à déposer une demande d'aide financière, que la municipalité de Village St-Pierre confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M Miguel Rousseau, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-ENTENTE INTERMUNICIPALE -RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN ST-JACQUES-AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la chaussée du chemin Saint-Jacques sont nécessaire;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Jacques dessert les territoires des municipalités de Saint-Paul et de Village Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que les deux municipalités souhaitent collaborer afin d'assurer la réalisation des travaux de réfection;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale a été préparé afin de définir les modalités de collaboration entre les municipalités de Saint-Paul et de Village Saint-Pierre pour la réfection du chemin Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité s'engage à adopter une résolution confirmant l'adhésion à l'entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

2025-09-133

Il est proposé par Madame Jade Charest

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil accepte l'adhésion à une entente intermunicipale entre la municipalité de Saint-Paul et Village Saint-Pierre concernant la réfection de la chaussée du chemin Saint-Jacques, et autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-VARIA

12-PÉRIODE DE QUESTION (DEVANCÉE À L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR)

13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-09-134

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 19 :51 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest
Maire

Marie-Claude Parent
directrice générale greffière-trésorière